

A Lyon
Le 24 mars 2020
Communiqué de Presse

Experts-Comptables : Mise en place du dispositif d'aide « Covid-19 – Conseil expertise »

Les experts-comptables se mobilisent avec leurs clients mais n'oublient pas les entreprises sans expert-comptable et qui se trouvent en ce moment pour certaines, démunies.

Les Ordres des Experts-Comptables d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont allié leurs forces pour la mise en place d'un **dispositif d'aide dénommé « Covid-19 – Conseil expertise »**.

Il est destiné exclusivement aux chefs d'entreprise de la région **qui ne sont pas déjà accompagnés par un expert-comptable**. Pour en bénéficier, le chef d'entreprise éligible doit prendre contact en utilisant l'adresse mail suivante : covid19@oecra.fr

Un expert-comptable parmi ceux volontaires rappellera le chef d'entreprise rapidement pour l'orienter au mieux vers les dispositifs que son entreprise peut mobiliser, spécialement au niveau fiscal et social.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une consultation mais d'appréhender la problématique du dirigeant, de le rassurer et de lui délivrer un 1^{er} niveau d'information vers les dispositifs mis en place pour soutenir les entreprises.

Contacts presse

Alexandra BRUN

a.brun@oecra.fr – 04 72 60 26 26